

Sommaire

Actualités /1-2

Zoom /3

Le CdD demain /4

Le CdD vous
recommande /5

Découvrez le
Conseil de
Développement /6



Actualités

Le Conseil de Développement accompagne la démarche énergie du territoire

L'Énergie et nous

Saisi le 3 décembre 2015, pour apporter des idées d'actions permettant de **mobiliser les citoyens face à la transition énergétique et favoriser les changements de comportements**, le CdD a présenté son avis et ses propositions au Conseil Communautaire le 29 mars 2017.

Cette contribution a été l'occasion pour le CdD de réaliser une **véritable démarche participative et de concertation** grâce à un questionnaire adressé au grand public et à une rencontre impliquant différents acteurs du territoire (habitants, institutions, associations, élus, ...).

Avant d'émettre ses propositions, le CdD a pris en considération le contexte environnemental et politique du territoire, la stratégie Climat Énergie de ViennAgglo, les actions entreprises portées par les habitants ou par la collectivité.

Concrètement les propositions du CdD issues des idées des habitants sont les suivantes.

Le Conseil considère que pour accompagner le changement de

comportement des habitants dans la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS), le **plan d'actions de ViennAgglo devra tenir compte des diversités et des inégalités** (sociales, territoriales, de genre) et de la **précarité énergétique**. Une communication ciblée devra être mise en œuvre pour tenir compte de ces différences. **Le Conseil souligne également l'importance d'intégrer les enfants dans cette démarche** qui a comme horizon 2050. Enfin, pour réussir ces actions et favoriser l'effet « boule de neige », le plan d'actions devra **intégrer les critères et motivations auxquels les citoyens sont sensibles**.

En matière de communication, le CdD préconise à ViennAgglo de **définir une stratégie de communication percutante et innovante, de créer une charte graphique identifiable**. Travailler également avec les différents acteurs de l'énergie sur le territoire et offrir au public des fiches d'informations synthétiques et fonctionnelles permettrait **d'uniformiser l'information et d'en simplifier l'accès**.

Le Conseil, souhaite enfin que ViennAgglo **permette aux habitants d'agir à moindre coût** en initiant des actions sans investissement (don de LED par exemple), en négociant des tarifs de groupe pour l'achat de matériaux nécessaires à la rénovation énergétique et en repensant sa participation aux travaux de rénovations énergétiques pour pallier les limites du dispositif actuel conditionné aux critères de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).





Rencontre d'acteurs du 23 juin 2016.



Les communes pourraient **mettre** en lien les **habitants volontaires** pour développer des projets et des actions opérationnelles telles que les jardins partagés par exemple. Elles pourraient également promouvoir les initiatives visant à **limiter les déplacements en voiture individuelle** en développant les conciergeries de village, en informant sur l'organisation des transports en communs et sur le covoiturage en identifiant des aires dédiées.

Le Conseil de Développement est prêt à **accompagner ViennAgglo dans la mise en œuvre du plan d'actions TEPOS** sur le volet de la participation citoyenne. Il souhaite aussi apporter son **appui à l'organisation de réunions publiques d'information et de sensibilisation sur l'énergie**, en accompagnant le Collectif pour la Transition Énergétique dans son projet de **développement d'une centrale villageoise photovoltaïque**.

Retrouvez l'avis intégral sur cdd.viennagglo.fr.

Une instance ouverte

Le Conseil de Développement (CdD) se veut une **instance de participation ouverte au plus grand nombre**.

Dans ce cadre il **consulte les habitants** sur certaines de ses réflexions, organise des **réunions publiques d'information** dans les communes de ViennAgglo, **invite les habitants et les acteurs du territoire** lors de rencontres débats ou d'Assemblées Plénières thématiques.

Concrètement, le 17 janvier 2017, le CdD a organisé une Assemblée Plénière, ouverte au public, relative à la **Réforme Territoriale**. Il a souhaité faire une analyse de la loi NOTRe du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et

en percevoir les impacts pour les habitants de ViennAgglo. En effet cette loi, qui s'inscrit dans le mouvement de décentralisation, concerne l'ensemble de la population et des collectivités territoriales (Communes, Départements, Régions, Métropoles). Elle a pour principal objectif de clarifier l'organisation territoriale de la France et de simplifier les relations entre l'Etat et les collectivités.

Le CdD a accueilli 42 personnes pour cet échange avec C. Bour, Directeur des Services de ViennAgglo. Après une présentation succincte de la loi par Gérard Geoffray, membre et ancien Président du Conseil, des

débats ont été engagés sur l'impact de la loi pour le territoire et ses habitants en matière d'urbanisme, d'eau, ...

Le CdD a rédigé une synthèse des échanges de cette soirée... que vous retrouvez sur le site internet cdd.viennagglo.fr.

Enfin, depuis la révision de son règlement intérieur en mars dernier, **le Conseil accueille les personnes souhaitant s'investir et apporter leur avis sur une thématique particulière**.

Renseignez-vous auprès de la Chargée de Mission au 04 82 06 33 23 et rejoignez le Conseil.



Séance Plénière du 17 janvier 2017 ouverte au public.



Zoom

Le vélo trouve sa place !

Suite à ses premières propositions en Commission Vélo de ViennAgglo, le Conseil de Développement (CdD) a été saisi pour la réalisation d'une mission de prospective et de propositions sur la mise en place d'aménagements cyclables. Il a rendu son avis au Conseil Communautaire le 14 décembre 2016.

Tenant compte du nouveau contexte politique et législatif relatif au Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA), s'inspirant également des expérimentations menées ailleurs, cet avis porte un regard citoyen sur les usages et les difficultés rencontrés sur le territoire par ceux qui se déplacent en vélo quotidiennement ou pour leurs loisirs.

Ce rapport présente les préconisations du Conseil, pour **faciliter les déplacements des cyclistes mais aussi des personnes à mobilité réduite, en milieu rural comme en milieu urbain.**

Le Conseil a formulé un ensemble de propositions notamment sur des **sas cyclistes** et des **cédez le passage aux feux** ainsi que sur des **doubles sens cyclables**. Il a également soumis un ensemble de suggestions en termes de matérialisation au sol :

traversées cyclistes contiguës aux passages piétons, bandes et pistes cyclables...

Le Conseil a montré que bon nombre de ces aménagements pouvaient avoir un fort impact pour faciliter la pratique du vélo et apaiser la circulation automobile, pour un **coût relativement faible**.

Plusieurs de ces préconisations ont d'ores et déjà été suivies d'effets sur le centre-ville de Vienne. ViennAgglo a mis en place de nouveaux marquages au sol afin de garantir une meilleure visibilité des cyclistes. Enfin, le CdD a insisté sur la **communication pédagogique à mettre en place pour accompagner la réalisation de ces aménagements cyclables.**

C'est dans ce cadre, que le Conseil vous présente ici les différents aménagements et des exemples de réalisations suggérés aux élus des 18 communes de ViennAgglo.

› Le sas cycliste

La création d'un sas cycliste aux feux tricolore consiste à tracer une ligne afin de dégager une zone facilitant l'insertion des cyclistes et reculant le positionnement des voitures. Le sas permet aux cyclistes de profiter du

feu rouge pour se positionner devant les autres véhicules afin de mieux voir et être vu ; de présélectionner le « tourne à gauche » avant les véhicules qui sont derrière eux et qui suivent la même direction ; de démarrer avant les véhicules à moteur, ce qui assure une bonne perception et insertion ; de ne pas respirer les gaz d'échappement au démarrage.

Le Conseil de Développement a proposé de débiter ce genre d'aménagement sur différents carrefours à feux tricolores du centre-ville de Vienne et sur l'avenue Général-Leclerc avant de le généraliser sur l'ensemble des feux tricolores de l'agglomération.

› Le cédez le passage au feu rouge

Dispositif existant depuis 2012, il fait partie des outils permettant de faciliter la circulation des cyclistes. Cette signalisation, apposée sous certains feux, permet aux cyclistes de franchir le feu rouge sans marquer l'arrêt sous réserve de céder le passage à tous les usagers, en particulier les piétons bénéficiant du feu vert. Le feu rouge devient un cédez le passage pour les cyclistes pour la ou les directions indiquées par le panneau.

Pour le Conseil de Développement cette signalisation pourrait par exemple être installée au centre de Pont-Évêque sur les 4 feux du carrefour face à l'église.

› Le double sens cyclable

La mise en double sens cyclable d'une rue consiste à autoriser la circulation des cyclistes dans les deux sens de circulation dans une rue auparavant à sens unique pour tous les véhicules. Sa fonction principale est de garantir un itinéraire sans détour offrant le plus court chemin. Le double-sens cyclable présente d'autres avantages. Il apporte aux cyclistes le confort de ne pas être suivi par un véhicule motorisé et leur permet d'éviter de circuler sur des axes à fort trafic. Il offre également aux piétons, meilleurs confort et sécurité car le cycliste est encouragé à utiliser légalement la chaussée en libérant le trottoir.

Le Conseil de Développement a identifié plusieurs sites où ce type d'aménagement pourrait être expérimenté : à Saint-Romain-en-Gal pour accéder aux Gymnases sans avoir à emprunter la Nationale 86, boulevard Asiaticus à Vienne pour rejoindre le centre-ville ou la gare depuis la voie verte du quai Riondet, ainsi que rue Denfer-Rochereau pour aller de l'Espace Saint-Germain à la voie verte le long du quai Riondet.

› Le double sens cyclable dans les voies limitées à 30km/h ou moins

Au regard de l'Art. R. 412-25-1 du Code de la route, « Lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h, les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf décision contraire de l'autorité investie du pouvoir de police. »

De même au regard de l'Art. R. 431-9 du Code de la route, « (...) Les conducteurs de cycles peuvent circuler sur les aires piétonnes dans les deux sens (...) »

Le Conseil de Développement propose que la rue à sens unique dans le centre-bourg d'Eyzin-Pinet puisse devenir une zone partagée ou une voie limitée à 30 km/h. Elle permettrait la circulation dans les deux sens pour les vélos et éviterait que les cyclistes soient contraints de faire un important détour pour rejoindre la mairie, l'école et la piscine.

› La voie verte est un maillon d'un réseau cyclable et piéton

Elle est ouverte à tous les usagers non motorisés. Elle constitue également un espace de convivialité et de sécurité pour les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes, les rollers,... Des voies vertes sont déjà aménagées sur Vienne, Chasse-sur-Rhône et Luzinay ; elles pourraient voir le jour dans d'autres communes.

À Eyzin-Pinet, le Conseil de Développement propose d'aménager une voie verte à l'entrée du bois permettant d'accéder au quartier de la Marauque en direction de Saint Sorlin de Vienne. À Pont-Évêque, il est également possible de l'envisager sur le large trottoir qui accède au parcours de santé et aux installations sportives.

Il s'agit ici de quelques exemples d'aménagements cyclables envisageables sur nos communes. Nous vous invitons à prendre connaissance de l'avis et des autres propositions en téléchargeant le rapport sur cdd.viennagglo.fr.



Le CdD demain

Le Conseil s'ouvre d'avantage et vous permet désormais de participer y compris de manière ponctuelle sur l'un des sujets en cours.

Pour le second semestre 2017, le Conseil prévoit :

- d'élaborer un plan d'actions favorisant la diversité en son sein
- d'accompagner une démarche citoyenne de création de Centrales Villageoises Photovoltaïques sur le territoire

Si ces sujets vous intéressent, contactez le 04 82 06 33 23 ou envoyer un mail à cdd@viennagglo.fr

Le CdD vous recommande

Jazz à Vienne

La 37^e édition du Festival Jazz à Vienne se déroulera du 29 juin au 13 juillet 2017 au Théâtre antique mais aussi dès midi sur les scènes de Cybèle et plus tardivement au Club de Minuit et au JazzMix. Jazz à Vienne c'est aussi Caravan'Jazz qui fait étape dans six communes du Pays Viennois dès 19h (Eyzin-Pinet, Les Côtes-d'Arej, Septème, Estrablin, Chasse-sur-Rhône, Luzinay) et beaucoup d'autres projets. Enfin, la nouveauté de cette année est le Cashless. Ce système de paiement sans contact, simple et sécurisé permettra aux festivaliers de payer toutes leurs dépenses (bar, restauration, merchandising) sur tous les sites de Jazz à Vienne, évitant ainsi les files d'attente.
www.jazzavienne.com

Les courses de l'Écureuil

Cette manifestation sportive et familiale soutenue par ViennAgglo se déroulera dimanche 3 septembre 2017. Pour sa 29^e édition, l'Écureuil VTT et marche organisé par le CVAC s'installera à Moidieu-Détourbe. Trois circuits de marche et trois parcours

VTT seront proposés. L'Écureuil est un événement « éco-responsable » alliant loisirs et respect de la nature.
www.cvac.fr

La 14^e Biennale d'Art Contemporain de Lyon intitulée « Mondes flottants »

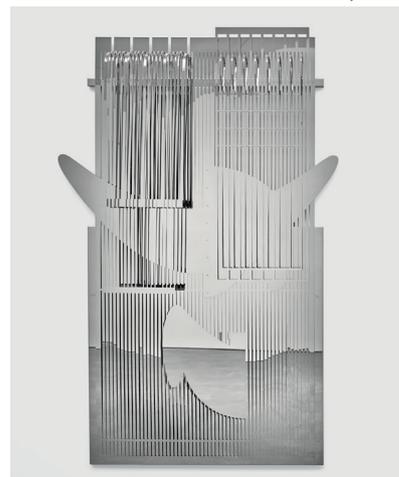
Elle se déroulera du 18 septembre 2017 au 7 janvier 2018, à la Sucrière et au Musée d'Art Contemporain de Lyon. Cette Biennale aura pour commissaire Emma Lavigne, conservatrice du Centre Pompidou de Metz. « L'exposition réunit une multitude de formes esthétiques : installations sonores et immersives, sculptures, peintures, vidéos, dessins etc... qui permettent une approche riche de l'art contemporain. »

Sur le territoire de ViennAgglo, une résonance à la Biennale de Lyon sera proposée à compter du 20 septembre. L'artiste Tarik Kiswanson sera mis à l'honneur au Musée de St Romain en Gal en collaboration avec le Centre d'Art Contemporain La Halle des bouchers de Vienne. Il interviendra au sein même du parcours permanent du musée

gallo-romain afin d'y proposer une performance où les visiteurs, équipés de systèmes de casques/oreillettes seront guidés par des performers en uniforme qui réciteront en direct un texte écrit par l'artiste, proposant par là même une déambulation inédite dans les collections.

www.biennaledelyon.com

www.cac-lahalledesbouchers.fr



Tarik Kiswanson- 1951 (2016)
Acier inoxydable tissé à la main, 256 x 135 x 18 cm
Coutoiserie de l'artiste et Carlier Gebauer





Découvrez le Conseil de Développement

Au même titre que les conseils d'habitants dans les communes, le **Conseil de Développement (CdD)** est une instance de démocratie participative à l'échelle des 18 communes de ViennAgglo.

Ce collectif, qui représente la société civile du territoire, est une instance de consultation. Créé en 2004, le Conseil de Développement de ViennAgglo est composé de **citoyens bénévoles du territoire qui accompagnent les élus dans leur action.**

Outil d'aide à la décision, il est force de réflexion et de propositions pour éclairer ViennAgglo dans ses projets. Avec son regard citoyen, le Conseil de Développement s'implique également pour rendre plus accessible au plus grand nombre, les informations de la collectivité.

Les caractéristiques de notre Conseil

- ambiance conviviale et respect de la parole
 - échanges avec les élus et techniciens pour avoir des éclairages
- animation par un chargé de mission qui facilite et coordonne le bon déroulement des travaux
- réunions de 18h30 à 20h30

Le CdD est pour chacun l'occasion

- de s'impliquer dans la vie de son territoire de façon non partisane
- de mieux en connaître les projets et les enjeux importants
- d'exprimer librement son avis et être force de proposition



Participez aux travaux du Conseil

Que vous soyez jeune, adulte, actif, sans emploi, retraité... vous pouvez concourir aux travaux du CdD dès lors que :

- vous vous intéressez à la vie du territoire sur lequel vous vivez, travaillez ou étudiez
- vous souhaitez réfléchir de manière collective et contribuer à l'intérêt général

Vous pouvez vous impliquer à différents niveaux

- vous tenir informé(e) sur Internet, Facebook, ... et relayer l'information
- Participer à une réflexion qui vous intéresse particulièrement
- Rejoindre le CdD



Contacts

Site internet : cdd.viennagglo.fr  Conseil de Développement de ViennAgglo

Chargée de mission : 04 82 06 33 23 - cdd@viennagglo.fr